

**Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 10
de Mme et MM. Thomas von Gunten (UDC), Jean-Noël Gex (PLR),
Jean-Jacques Métrailler (MLI) et Caroline Chopard (Verts)
demandant d'étudier la création de nouvelles installations en faveur des sportifs
pratiquant le skateboard, les rollers, la trottinette et le vélo BMX**

En séance du 11 octobre 2016, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 10 de Mme et MM. T. von Gunten, J.-N. Gex, J.-J. Métrailler et C. Chopard lui demandant d'étudier la création de nouvelles installations en faveur des sportifs pratiquant le skateboard, les rollers, la trottinette et le vélo BMX.

Résumé du postulat

En demandant la création de nouvelles installations en faveur des sportifs pratiquant le skateboard, les rollers, la trottinette et le vélo BMX, le postulat relève le fait que la ville de Fribourg mérite la mise à disposition de nouvelles installations en faveur des activités mentionnées ci-dessus.

Il mentionne la présence de deux emplacements modestes, l'un situé aux Abattoirs, qui devra fermer sous peu et l'autre, en plein air, dans le quartier de Beauregard (plans annexés).

Il demande qu'une réflexion soit portée afin de passer d'une situation précaire à une situation qui évitera aux utilisateurs de devoir se déplacer dans d'autres villes afin de pratiquer leur sport favori.

Réponse du Conseil communal

Par définition, le skateboard et ses dérivés sont des activités qui se pratiquent dans la rue.

A la suite d'une pétition signée par quelques habitants du quartier de Pérolles se plaignant de désagréments liés à cette pratique, un groupe de skaters a mis sur pied une contre-pétition remise aux autorités de la Ville de Fribourg lors de la journée "sans voiture" du 22 septembre 2002.

Fort de cette pétition, l'Association regroupant les activités de skateboard est née au mois de juin 1999 sous l'appellation de "Public Domain". Le club a été officialisé le 1^{er} juin 2001. Dès lors, les membres de ce club n'ont cessé d'être actifs pour réaliser leurs objectifs. L'un d'entre eux est certainement l'inauguration du skate-park couvert des Arsenaux, le 1^{er} mars 2004.

Deux emplacements permettent aujourd'hui la pratique du skateboard, soit les Abattoirs et la place située dans le quartier de Beauregard.

Les Abattoirs (impasse de la Sous-Station 3)

Après huit ans de présence et en raison de la démolition du bâtiment abritant le skate-park couvert de la route des Arsenaux 12, "Public Domain" a obtenu l'autorisation d'accéder à l'intérieur des Abattoirs dès le 1^{er} décembre 2010. A l'instar de leurs réalisations antérieures, les membres du club ont eux-mêmes construit une partie des modules présents dans ce skate-parc. L'endroit est d'ailleurs apprécié par les skaters.

A terme cependant, le club devra quitter le local qu'il occupe dans les anciens abattoirs. D'ici la fin de l'année, le Conseil communal règlera notamment avec le club "Public Domain" les aspects contractuels lui permettant d'y rester en attendant leur démolition et le début du chantier du programme H2léO.

La place publique dans le quartier de Beauregard

Créée à la fin des années '90, cette place n'est plus entretenue. Il y a deux ans, le club s'est adressé au Conseil communal et lui a proposé un projet afin d'assainir cet endroit. En séance du 15 décembre 2015, le Conseil général a adopté un investissement de 55'000 francs en faveur d'une remise en état sommaire des lieux.

L'espace comprend de vieux modules construits par l'entreprise "Vertical" (2 mini rampes, 3 quartiers et un plan incliné). L'ensemble des éléments restants sont des éléments "faits main" aménagés au gré des entrées financières de l'association.

Se pose le problème juridique et sécuritaire. Ces éléments sont relativement vieux et doivent être assainis. La pratique des autres sports de glisse y est juste "tolérée" par les membres de l'association qui ont élaboré les modules. "L'universalité des pratiques de glisse" n'est donc pas présente, ce qui constitue un frein à l'apprentissage des sports de glisse pour la jeune génération.

Exemples d'autres villes

Le Conseil communal s'est renseigné sur les pratiques et les installations existantes dans quelques autres villes de Suisse. Ainsi, à:

- Lausanne:

Il y a deux installations. Le skate-parc couvert existe depuis 1993. Il a été rénové en 2011 par l'association qui le gère au moyen de dons, sponsoring, et quelques subventions des Services communaux. Le "bowl" ou "bols" de Vidy date de 2006. Il est un équipement de plein air qui a coûté 880'000 francs. Les deux installations appartiennent à la Ville de Lausanne.

- Montreux:

D'une surface de plus de 1'200 m², le skate-parc se trouve dans un ancien bâtiment de la banque cantonale vaudoise racheté par la Commune. Il a coûté 250'000 francs. L'association qui le gère paie une location forfaitaire de 500 francs/an. Le bâtiment devrait être reconstruit et accueillir l'Administration communale, un centre commercial et maintenir le skate-parc (1'000 m²).

L'association reçoit 10'000 francs/an pour la gestion des lieux, ainsi qu'une subvention de 15'300 francs en lien avec le nombre de membres juniors.

- Lugano:

D'une surface de près de 3'000 m², le skate-parc date de 2002 et a coûté 664'000 francs à la Ville.

- Berne:

Le skate-parc appartient à la Ville de Berne, qui est en cours de réflexion au sujet du concept de skate-parc en ville. L'assainissement a coûté 100'000 francs.

- **Bienne:**
La ville de Bienne abrite un skate-parc couvert propriété d'une association qui l'a construit en 2005 grâce à des fonds publics (Ville et Canton de Berne) et privés. Il se situe dans un quartier occupé par différentes entreprises et des milieux alternatifs. Il devrait déménager et peine à trouver un autre lieu d'accueil. Toutes les activités (rollers, skate, trottinette, etc.) y sont possibles.
- **Sion:**
L'équipement appartient à la Ville de Sion. Construit en 2000 pour 180'000 francs, il a été rénové en 2016 avec un investissement complémentaire de 19'000 francs. Toutes les activités sont en principe admises. La responsabilité de son utilisation incombe à la ville de Sion avec le support d'une Association de jeunes utilisateurs.
- **Nyon:**
Le skate-parc de Colovray a été inauguré le 12 décembre 2016. D'une surface de 900 m², il admet skateboards, rollers, trottinettes et vélos BMX et a coûté 130'000 francs.

Skate-parc de Beauregard

Un projet d'assainissement de la place de Beauregard a été présenté en décembre 2016 par l'ancien comité de l'association "Public Domain". Critiqué, il a provoqué le changement des membres du comité et l'arrivée de nouveaux, qui estiment qu'une intervention légère devrait suffire à permettre la pratique du skate sur la place.

Fort de la décision du Conseil général de décembre 2015 (55'000 francs) et de l'apport de l'Etat par le Service de la Jeunesse (18'000 francs), la Ville de Fribourg a réuni les nouveaux représentants de l'association élus en mars 2017 afin de valider un projet. Les Services techniques concernés de la Ville sont partie prenante et des travaux ont débuté. Une mise à l'enquête devra permettre l'installation d'un éclairage, afin de faciliter la pratique de sports de glisse dans la soirée. Un règlement d'utilisation va être affiché, l'idée étant d'autoriser tous les sports de glisse selon un horaire et/ou des directives à respecter.

Un expert du Bureau de la Prévention des Accidents (BPA) invité sur place a transmis son rapport pour garantir que les modules construits répondent aux normes de sécurité en la matière et que les éventuelles surfaces de chute sont correctement dimensionnées. Un suivi régulier sera assuré par le Service des sports, en lien avec les différents secteurs techniques de la Ville de Fribourg.

Skate-parc couvert des Abattoirs

Comme mentionné ci-dessus, le skate-parc couvert devra à court/moyen terme quitter le site des Abattoirs.

A ce jour et malgré les recherches effectuées, aucune solution de remplacement ne se dessine.

Le Conseil communal, par son Service des sports, poursuit l'exploration d'endroits se prêtant à accueillir un skate-parc couvert. Cependant, les friches industrielles ou urbaines ne sont pas légion sur le territoire communal et les pistes explorées que sont Bluefactory, Les Grands-Places, Pérolles 2, l'Ancienne gare et le site de l'école de la Vignettaz ne semblent pas prometteuses. Scruté à travers la loupe du Plan d'Aménagement Local, le résultat n'offre pas davantage de succès.

En l'état, le Conseil communal constate que l'exigüité du territoire communal ne rend pas aisé l'identification d'un site de remplacement possible. Il regrette de n'avoir que peu d'options à proposer à "Public Domain" et à la population. Par contre, il s'engage afin que l'assainissement prochain du skate-parc de Beauregard profite à l'ensemble de la "communauté des sports de glisse", suivant un règlement et des directives affichés à l'entrée de la place. Le Service des sports de la Ville poursuivra de manière active réflexions et recherches conjointement avec le Service d'urbanisme et d'architecture et les clubs actifs représentant les sports de glisse.

Le postulat n° 10 est ainsi liquidé.